

**COMPTE DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE
POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (CN-
ITIE)**

12 avril 2022

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE	Mode : Présentiel – Hôtel RYSARA	
Date : 12-04-2022	Début : 09h 30mn	Fin : 13h

Le mardi 12 avril 2022, s'est tenue la première réunion ordinaire du Comité National ITIE. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. **Mot de la Présidente ;**
2. **Adoption du Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 ;**
3. **Informations générales ;**
4. **Validation du Plan de Travail annuel 2022 ;**
5. **Validation des TDR de l'Administrateur indépendant (Rapport ITIE 2021 & du 1er semestre 2022) ;**
6. **Présentation sur la Gouvernance du GMP ; et**
7. **Divers.**

L'ordre du jour a été approuvé, sans amendement, par les membres du CN-ITIE

Étaient présents (Cf : liste de présence)

Points de discussion	<p>1) Mot de la Présidente</p> <p>La Ministre d'État, Présidente du CN-ITIE, Pr. Awa Marie Coll Seck, a présidé la première réunion statutaire du Groupe Multipartite (GMP), le mardi 12 avril 2022.</p> <p>A l'entame de sa communication, la Présidente du CN-ITIE a adressé ses meilleurs vœux aux communautés chrétienne et musulmane, à l'occasion des mois de Carême et de Ramadan. Dans la solidarité, elle a prié pour un Sénégal de paix et de prospérité.</p> <p>La Présidente du CN-ITIE a, en outre, salué le travail remarquable du Groupe Multipartite et du Secrétariat technique pour la réussite du lancement officiel du Rapport ITIE 2020. Dans le même sillage, elle a félicité la Commission Communication pour la mobilisation de tous les acteurs, à l'occasion de la dissémination des résultats, conclusions et recommandations dudit rapport. A ce propos, elle a demandé aux services du secrétariat technique, de préparer des rapports-bilan sur la campagne dans les régions et de les présenter à l'occasion de la prochaine réunion statutaire.</p> <p>Au plan international, la Présidente du CN-ITIE a informé les membres du GMP du souhait exprimé par le Conseil d'Administration de l'ITIE internationale d'organiser en juin 2023, l'Assemblée générale de l'ITIE, à Dakar. Elle a indiqué que la question est en train d'être étudiée afin de s'assurer la bonne organisation de cet important évènement qui demeure un moment fort d'échanges et de communication des pays de mise en œuvre de la Norme ITIE.</p> <p>La Présidente a clos sa communication par les sollicitations adressées au CN-ITIE. A ce sujet, elle a informé que le comité d'organisation de « Les Calebasses de l'excellence Awards » prévu le samedi 28 mai, à la Place du souvenir, a porté son choix sur elle pour recevoir la Calebasse pour « Services rendus à la Nation ». Aussi, le Comité sénégalais pour la Chimie a adressé une</p>
-----------------------------	---

demande de soutien pour ses Journées annuelles de Chimie du Sénégal 2022 placées sous le signe : « la chimie au service des ressources minières et énergétiques ». La Présidente a demandé au Secrétariat technique d'étudier les demandes et de définir la nature d'un éventuel appui.

2) Adoption du Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 (Cf. PV)

Les membres du GMP ont adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021.

L'ordre du jour ayant également été approuvé par les membres du GMP, elle a souhaité plein succès aux travaux, avant de signaler l'absence excusée du Secrétaire Permanent et de demander à son Adjoint de procéder à la présentation sur les informations générales.

3) Informations générales - (Cf. Présentation)

Au titre des informations générales, le Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) a donné trois principaux points. Il s'agit de :

1. Élargissement du Groupe multipartite du Sénégal

Suite à la Validation, et pour prendre en compte le décret n°2021-1445 du 7 septembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CN-ITIE, certains des sièges prévus pour les Institutions (CESE, HCCT, Médiature) et Administrations (Ministère en charge du Travail) ont été pourvus. Le Ministère des Mines et de la Géologie a aussi désigné son second représentant.

Le SPA a informé que le CN-ITIE est en attente du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), du Ministère du Pétrole et des Énergies pour la désignation de leurs représentants respectifs.

Pour ce qui est du Collège des **Industries extractives privées** et Collège des **OSC et autres organisations**, le SPA précise que les entités concernées seront saisies par écrit dans le cadre du renouvellement au tiers (1/3) prévu à l'article 3 (c) du décret n°2021-1145 pour ces deux (2) collèges.

2. Formation NRG I

Le SPA a rappelé qu'une session de formation sur la "Modélisation des Projets du Secteur extractif (mines, pétrole et gaz)", est prévue du **26 au 28 avril 2022**, Cette activité entre dans le cadre d'un protocole de partenariat avec the Natural Resource Governance Institute (NRGI) signé le 24 Avril 2020. Ce protocole prévoit, entre autres, un appui technique pour le renforcement de capacités des parties prenantes et acteurs du secteur extractif. Cette session, qui s'inscrit dans le module « *Formation sur la Fiscalité minière pétrolière et la modélisation fiscale* » sera animée par **William DAVIS** (Senior Economist - NRG I), Papa Daouda A. DIENE (Analyste économique pour l'Afrique - NRG I) et les membres du Secrétariat technique de l'ITIE Sénégal.

3. Activités de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2022

A la suite de la publication officielle du Rapport ITIE 2020 (28 décembre 2021 au *King Fahd Palace*), le CN-ITIE va clôturer, demain (13 avril 2022), sa campagne dédiée au partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2020 dans la région de Thiès. Le SPA est revenu sur le calendrier de dissémination en le présentant comme suit :

1. **Région de Kédougou** : CRD, atelier sur le Contenu local, et séance d'induction à l'intention des nouveaux membres (du **3 au 5 mars 2022**) ;
2. **Région de Fatick** : CRD et atelier sur le Contenu local (du **6 au 9 mars 2022**) ;
3. **Région de Matam** : CRD et atelier sur le Contenu local (du **14 au 15 mars 2022**) ; et
4. **Région de Saint-Louis** : CRD et atelier sur le Contenu local (du **16 au 18 mars 2022**) ;

Le SPA est revenu sur les :

Principales préoccupations des acteurs et parties prenantes :

- Opérationnalisation des fonds de péréquation et de réhabilitation : l'ITIE pourrait faire le

portage institutionnel pour faire prendre les décrets d'application et aller rapidement vers l'effectivité ;

- Nécessité d'harmonisation des codes (minier, forestier et environnement) ;
- Compréhension commune du schéma de répartition des revenus ;
- Pertes d'emplois et réduction des superficies des zones traditionnelles d'activité ;

Principales Recommandations :

- Impliquer le commandement territorial et les Elus locaux dans les négociations des contrats, ou les tenir informés à chaque nouvel octroi (pour éviter des litiges lors des délibérations (ou post)) ;
- Créer de la valeur ajoutée et promouvoir l'agriculture, la pisciculture, l'arboriculture, etc. et la transformation des produits qui en sont issus localement ;

Recommandations ciblées (ITIE) :

- Mettre en place des points focaux au niveau de chaque région qui serviraient de relais afin que le partage d'informations ne se fasse pas seulement une seule fois dans l'année ;
- Procéder chaque année à des évaluations d'impact des rencontres ITIE en région pour éviter que les mêmes préoccupations ne reviennent à chaque fois, et connaître le niveau de progrès accomplis.

Le SPA a terminé en soulignant qu'un projet de rapport plus exhaustif est en cours d'élaboration. Il sera partagé pour finalisation et validation avant partage au plus haut niveau.

4) Validation du Plan de Travail annuel (PTA) 2022 (Cf. Présentation) ;

D'emblée, le SPA a rappelé que l'élaboration d'un Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 répond aux besoins de se conformer à l'exigence 1.5 (Plan de Travail) de la Norme ITIE selon laquelle : « *le groupe multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d'Administration de l'ITIE* » (p. 14).

Pour définir des activités articulées en fonction des axes d'intervention identifiés, le CN-ITIE a fait appel à l'ensemble des parties prenantes pour réfléchir aux orientations du secteur, et aux priorités sur les cinq (05) prochaines années. Après les travaux de consultations et séances de travail organisées avec chaque catégorie de parties prenantes, le CN-ITIE a consolidé les commentaires pour version définitive du plan stratégique adossé d'un plan opérationnel.

En s'alignant sur les priorités nationales, notamment les enjeux et défis découlant des mutations intervenues dans le secteur extractif, le Plan stratégique a comme objectif global « d'élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif pour le bien-être des citoyens et du développement durable ».

Pour l'année 2022, rappelle le SPA, il s'agira de :

- ❖ Renforcer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières ;
- ❖ Renforcer La transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif ;
- ❖ Mettre en place un dispositif permettant de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux ; et
- ❖ Renforcer les moyens d'intervention et les capacités des membres du CN-ITIE et de l'ensemble des parties prenantes.

Le PTA 2022 se décline en quatre (04) composantes identifiées sur la base des objectifs généraux

traduits en objectifs spécifiques avec des budgets définis pour chaque composante :

Composante 1 : réformes - 40 millions FCFA

Composante 2 : Information – Transparence - 114 millions FCFA).

Composante 3 : Impacts Socio-économiques et Environnementaux - 10 millions FCFA

Composante 4 : Moyens d'intervention du Comité et renforcement de capacités - 100 millions FCFA

Les activités du CN-ITIE sont principalement financées par la dotation budgétaire annuelle de l'État, ainsi que par des subventions de certains bailleurs comme l'UEMOA, l'Ambassade du Royaume-Uni et OSIWA. Ces différents financements permettent de couvrir les coûts liés au fonctionnement, aux salaires du personnel du Secrétariat technique de l'ITIE (ST-ITIE), aux indemnités du GMP, et le budget alloué à la réalisation des activités du plan de travail.

Le ST-ITIE rendra compte, sur une base trimestrielle, des évolutions de la mise en œuvre des plans de travail hebdomadaires, et ajustera son plan de travail pour tenir compte des résultats obtenus.

5) Validation des TDR de l'Administrateur indépendant (Rapport ITIE 2021 & du 1er semestre 2022) - (Cf. Présentation) ;

Les TDR des Rapports ITIE 2021 & du 1er semestre 2022 ont été présentés par le SPA qui est revenu sur la décision du Secrétariat international de l'ITIE (SI), invitant les pays mettant en œuvre l'ITIE à s'écarter de la procédure standard de rapportage ITIE, y compris la réconciliation, pour le cas des Rapports ITIE dont la publication est prévue d'ici le 31 décembre 2022.

Ce rapportage assoupli est le fruit d'une décision de l'ITIE internationale après les enseignements tirés des approches d'assouplissement de la déclaration et du projet pilote en début 2022.

Ainsi, il a été proposé au GMP de maintenir la formule classique (recrutement d'un Administrateur indépendant + réconciliation) pour le rapport portant sur l'année 2021 et de faire recours au rapportage assoupli pour le rapport portant sur le premier semestre 2022.

Le périmètre des rapports 2021 et 2022 concerne vingt-neuf (29) entreprises dont vingt-deux minières et sept pétrolières et gazières, en appliquant un seuil de matérialité de deux cent millions (200.000.000 FCFA) et le principe de continuité entre le rapport 2020 et les suivants.

Pour le rapport 2022, désormais, *indique le SPA*, il incombera au Groupe multipartite de :

- convenir des objectifs et de la portée du rapport ;
- superviser la compilation, l'examen et l'analyse des informations recueillies, tout en y contribuant ; et
- procéder à une évaluation de la qualité et de la fiabilité des informations divulguées.

Le secrétariat national pour sa part, est chargé de :

- soutenir le Groupe multipartite dans la compilation, l'examen et l'analyse des informations recueillies auprès des entités déclarantes, à savoir les autorités gouvernementales et les entreprises.
 - le secrétariat peut utiliser le modèle de collecte de données sur la transparence dans le cadre de la Validation comme outil pour cartographier systématiquement les divulgations systématiques.
- Tous ces points ont été proposés dans les TDR envoyés et soumis à la Validation du GMP.

	<p>Le SPA a informé que le calendrier de production du Rapport ITIE 2021 démarrera le 15 avril 2022, et le rapport final est attendu 15 octobre 2022 sous réserve du respect dudit calendrier par les entités déclarantes.</p> <p>6) Gouvernance du GMP (Cf. Présentation)</p> <p>Le Responsable des Affaires juridiques (RAJ) a fait une présentation sur la Gouvernance du Groupe multipartite (GMP) en mettant l'accent sur le rôle et les responsabilités des membres du GMP. Il a mentionné les principes fondamentaux de gouvernance interne du GMP (Exigences 1.4 : note d'orientation 14), notamment la collégialité, l'ouverture, la transparence, le déroulement des réunions. Il a rappelé surtout aux nouveaux membres que « le GMP est un organe <u>d'impulsion</u> (conception élaboration de plan d'action), de <u>décision</u> (approbation), de <u>représentation</u> (Etat, société civile, entreprises). Au regard du décret 2021-1145 du 7 septembre 2021, le GMP est composé de trente-sept (37) membres (19 pour les institutions publiques, 08 sièges aux compagnies extractives et enfin 10 pour la société civile). La durée du mandat des membres est de deux (2) ans. Le renouvellement se fait par rotation au niveau de la société civile et des entreprises (art. 3). L'équilibre homme-femme doit être observé.</p> <p>A la suite de cette présentation sur la Responsabilité du GMP qui est de de mettre en œuvre la Norme ITIE, le RAJ a évoqué le rôle d'appui du ST-ITIE précisé dans la Note d'orientation n°25 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer des dossiers techniques /résumés des réunions, et documenter les décisions ; - Assurer une coordination régulière avec toutes les parties prenantes dans le pays ; - Accompagner la mise en œuvre des activités inscrites au PTA ; - Préparer les Plan d'Actions et budgets ; - Etc. <p>Pour conclure, il a insisté sur la nécessité de toujours s'assurer de toujours de faire le distinguo entre le rôle d'exécution du Secrétariat technique et le rôle de supervision du GMP.</p>
<p>Échanges et discussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont abordé la question relative à la transition énergétique évoquée dans la présentation des TDR, pour dire que le GMP doit adopter une position claire sur ce point, surtout dans un contexte futur d'exploitation du pétrole et du gaz. • Sur la question du Plan de travail annuel, il a été recommandé de désormais faire une présentation au plus tard en fin janvier pour prendre en compte les derniers commentaires et pour un début de mise en œuvre dès le mois de février 2023. • Egalement, le budget alloué à l'activité liée à l'instauration d'une démarche qualité au sein de l'ITIE, a été jugé très insuffisant (15.000.000 FCFA pour 2021). • Sur les hypothèses du PTA, il a été suggéré par les membres du GMP de prendre en compte les risques liés au conflit russo-ukrainien. • Compte tenu du nouveau décret, il a été également vivement recommandé de mettre à jour le Règlement intérieur du Comité national ITIE. • Sur la question des doléances recueillies auprès des populations, concernant l'élargissement du Comité national de Suivi du Contenu Local dans les hydrocarbures (CNSCL) aux représentants des régions de Fatick et Saint-Louis, il a été retenu de s'en référer audit Comité qui a un décret portant sur son organisation. • Au titre des informations générales, certains membres du GMP recommandent de faire en sorte que la campagne de dissémination se tienne la même année que celle de

	<p>publication du Rapport ITIE. Cependant, il a été signalé que la disponibilité des fonds pourrait être un sérieux handicap. Le rapport étant publié généralement en fin d'année budgétaire et la mise en place du budget de l'année suivante prend souvent du temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La représentante du Ministère de l'Environnement est revenue sur le niveau de prise en charge des activités de préservation de l'Environnement. Elle a indiqué son engagement pour documenter davantage les questions environnementales dans le rapport.
Décisions	<p>Les membres du GMP ont décidé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter le Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 ; - Valider le Plan de Travail annuel 2022 ; - Valider les TDR de l'Administrateur indépendant (Rapport ITIE 2021 & du 1er semestre 2022) ainsi que les calendriers de production et les périmètres de réconciliation.
DIVERS	<p>Le Représentant de l'Ordre des Expert Comptables et Comptables Agrée (ONECCA), M. Amadou SAMBE (Collège Société civile et autres Organisations) et par ailleurs Président des commissions « Validation » et « Propriété effective », a annoncé l'arrivée à échéance de son mandat au sein du CN-ITIE, à la fin du mois de Juin 2022. Par la suite, il a présenté son futur remplaçant, M. Oumar THIOUNE, tout en réitérant sa disponibilité à accompagner le GMP.</p> <p>Prenant la parole, la Présidente du CN-ITIE a félicité la participation de qualité de l'Expert-comptable qui a conduit avec brio le processus de Validation du Sénégal, permettant ainsi de hisser le Sénégal au rang de pays modèle en matière de gouvernance et de transparence du secteur extractif.</p> <p>Madame la Présidente a ensuite procédé à la clôture de la première réunion statutaire du GMP pour l'exercice 2022 en prononçant des mots de satisfaction à cause de l'esprit de collégialité qui est de mise au sein du GMP, et d'encouragement au regard des futurs défis du secteur extractif.</p>
<p>L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 13h.</p>	

Fait à Dakar, le 12 avril 2022

La Présidente de séance



Pr Awa Marie COLL SECK